

AFFAIRE N° 26,

O B J E T : Désaffectation de l'ancien réfectoire
de l'école du Ruisseau des Noirs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction d'une cantine dans les locaux de la nouvelle école du Ruisseau des Noirs a permis de libérer l'ancien réfectoire affecté aux élèves de cet établissement.

Afin de pouvoir utiliser ce local à des fins extra scolaires, je vous demanderai Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de les désaffecter.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - Au début, on avait envisagé de prêter ces locaux à une personne qui organiserait des cours de yoga, mais cette affaire n'a pas marché. Nous avons décidé cependant de désaffecter ces locaux qui sont libres, et ne servent pas à l'école.

Mise aux voix, la question est adoptée A L'UNANIMITE

*

*

*

UU - P/le Prefet et par délégation
Le Directeur des F. C. L.
Signé: M. Cl. ALARCON
Pour copie certifiée conforme,
St Denis le 18 Avril 20
Le Chef de Bureau de Région
Signé: J. Jacosta